

SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES
PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

NOVEMBRE 2018 | Volume 29, n° 4



À PROPOS DU PLANCHER D'EMPLOI

Pour accomplir ses missions, l'Université doit compter sur un nombre suffisant de professeures et professeurs. En conséquence, le SPUL a toujours insisté pour que l'Employeur soit actif dans l'engagement des professeures et professeurs de carrière. Il semble évident que pour la réalisation de son ambitieux plan stratégique « Oser, inspirer, entreprendre », l'Administration actuelle devrait encourager l'embauche de nouvelles et nouveaux professeurs.

Le 11 octobre 2018, l'Employeur nous informait que le nombre de professeures et professeurs à l'emploi de l'Université Laval, le 1^{er} octobre 2018, était de 1265,3. Ce nombre inclut, comme le prévoit la convention collective, les professeurs de carrière, sous octroi et retraités ayant un contrat de huit mois à 100 % du régime d'emploi. De ce fait, le SPUL constate que le corps professoral de l'Université Laval est en déficit d'un minimum de 14,7 collègues.

MISE EN CONTEXTE

La notion de protection des ressources professorales, promue par le Syndicat, est apparue au début des années 1980; à ce moment-là, l'Employeur reconnaissait sa responsabilité de fournir « dans la mesure de ses disponibilités financières, des ressources humaines et matérielles adéquates pour l'exercice des fonctions universitaires » (clause 3.5.01, convention collective SPUL-UL 1983-1986). Depuis, chaque année, le nombre minimum de postes de professeur occupés, aussi appelé le « plancher d'emploi », est vérifié. Rappelons que le plancher d'emploi constitue le nombre minimal de professeurs jugé essentiel pour le développement de l'Université. Il s'agit bien d'un plancher et non d'un

plafond! Son calcul est habituellement basé sur l'évolution des effectifs étudiants en utilisant une formule définie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Depuis son instauration, le plancher d'emploi est l'un des enjeux principaux de chaque négociation de notre convention collective.

L'évolution du plancher d'emploi a varié considérablement au fil des ans (voir les SPULTINs publiés à ce sujet : vol. 11 (13); 19 (3); 23 (6) et 27 (1)). Rappelons qu'en 1986, le nombre de professeures et professeurs était de 1452 (étonnamment, les effectifs étudiants – tous cycles confondus – étaient beaucoup moins grands qu'aujourd'hui!). Depuis ce temps le plancher d'emploi a subi une baisse importante. Cependant, lors de la dernière négociation, il a été fixé à 1280 pour la durée de notre convention collective SPUL-UL (2016-2020).

Le plancher d'emploi ne comprend maintenant que des postes équivalents à temps complet occupés. Ce qui signifie que les postes attribués, mais vacants, ne sont plus considérés dans le calcul du plancher d'emploi. Afin d'éviter la concentration de nouveaux postes dans certaines facultés, nous avons prévu dans la convention collective la création d'un Comité-conseil paritaire ayant pour mandat de « s'assurer que la distribution des postes entre les facultés tout comme au sein d'une faculté se fait de manière équitable, notamment pour le remplacement des professeures et professeurs retraités » (clause 3.1.05, convention collective SPUL-UL 2016-2020). Finalement, nous avons consenti à retarder la vérification dudit plancher d'emploi au 1^{er} octobre 2018. Il s'agit à nos yeux, d'une concession importante faite lors de la dernière négociation.

Est-ce si important que le plancher d'emploi n'atteigne pas le chiffre négocié? La réponse est **oui**, car l'Employeur s'est engagé à fournir les ressources nécessaires pour soutenir les fonctions professorales, soit l'enseignement, la recherche ou création et la participation interne et externe. L'équation est pourtant simple : une baisse au niveau des ressources professorales engendre inévitablement une charge de travail plus lourde pour les professeures et professeurs en poste.

LA SUITE DES CHOSES

Les membres du Comité exécutif du SPUL, appuyés par les déléguées et délégués du Conseil syndical, ont convenu de la nécessité de s'en tenir à l'esprit de la convention collective. Le Comité exécutif veillera donc à ce que l'Employeur prenne les mesures nécessaires pour respecter le plancher d'emploi, à défaut de quoi, les mesures prévues à la clause 3.1.06 seront appliquées.

Le SPUL a déposé un grief pour signifier officiellement à l'Employeur qu'il n'a pas respecté le plancher d'emploi tel que prévu à la convention collective. Cette action pourrait être perçue comme exagérée, car l'Employeur est au courant du fait qu'il n'a pas respecté cette obligation. Cependant, nous avons l'obligation de nous assurer de ne pas perdre nos droits en la matière et le grief est le seul recours pour ce faire.

IL S'AGIT BIEN D'UN PLANCHER D'EMPLOI ET NON D'UN PLAFOND!

Par contre, le Comité exécutif s'engage à investir toutes les énergies nécessaires pour accompagner l'Employeur dans la recherche de solutions pour que, le 1^{er} octobre 2019, le plancher d'emploi soit atteint. Chaque année, environ 50 professeures et professeurs prennent leur retraite. Sachant que le plancher d'emploi est déjà en déficit d'au moins 15 postes, il faut donc réfléchir rapidement à des solutions.

DES INQUIÉTUDES DEMEURENT

Au-delà des aspects légaux et financiers, pourquoi la nouvelle Administration n'a-t-elle pas réussi à remplir ses obligations alors qu'elle disposait de près de 18 mois pour s'en acquitter? C'est une préoccupation majeure pour le SPUL.

Un autre élément préoccupant quant à notre fonction au sein de l'université est l'absence des mots « **professeure et professeur** » dans le plan stratégique. Faut-il s'en inquiéter?



LE SPULTIN EST PUBLIÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Comité exécutif

Margot Kaszap, trésorière
John G. Kingma, président
Yvan Leanza, vice-président
Bernard Roy, vice-président
Alain A. Viau, secrétaire

Directrice générale

Lucie Hudon

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université, bureau 3339
Téléphone : 418 656-2955
courriel : spu@spul.ulaval.ca
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Montage et mise en page

Catherine Vézina en collaboration avec
Leviosa Agence Creative